

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 29 décembre 2016

Communiqué de presse

Le projet de parc naturel marin en Martinique s'inscrit dans la stratégie nationale de création et de gestion d'aires marines protégées visant à mettre en place dix parcs naturels marins dans les eaux françaises. Pour accompagner la création du parc, le Préfet de la Martinique a souhaité associer les différentes parties prenantes, collectivités territoriales, professionnels et usagers de la mer, associations de protection de l'environnement. Dans le prolongement de concertation, Une enquête publique sur le projet de parc naturel marin en Martinique se tiendra pendant un mois à compter du 2 janvier 2017 dans les 27 communes concernées¹ par le projet de parc naturel marin.

Au cours d'une réunion de l'instance de concertation qui s'est tenue le 28 novembre 2016, les trois composantes majeures du futur parc ont été passées en revue : orientations, périmètre et conseil de gestion. Le périmètre retenu en raison de sa cohérence, qui sera proposé à l'enquête publique, sera de l'ordre de 45 000 km² et couvrira toute la zone économique exclusive (jusqu'à 200 milles au large). Ce périmètre a recueilli l'avis favorable de la CTM et d'une très grande majorité des acteurs.

Les sept grandes orientations qui portent sur la connaissance des écosystèmes marins et des usages, la gestion de l'espace marin et de l'interface terre-mer, la préservation et la valorisation du patrimoine marin, naturel comme culturel, la sensibilisation de tous aux enjeux marins et l'accompagnement d'activités en mer respectueuses de l'environnement marin ont fait consensus au cours de cette instance de concertation.

Le projet soumis à enquête tient compte des dernières propositions émises lors de la réunion de l'instance de concertation. Les habitants peuvent s'exprimer et apporter des suggestions sur le projet dans les communes enquêtées. Les commissaires enquêteurs sont à la disposition du public selon le calendrier des permanences².

Parallèlement à cette consultation publique, le préfet sollicitera l'avis de toutes les structures intéressées (collectivités locales, instances professionnelles, services de l'État et établissements publics...). Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que la synthèse de l'ensemble des avis émis permettront au préfet d'ajuster si besoin le projet et de le proposer par la suite au ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer.

Avant de se prononcer, le dossier d'enquête, composé d'un livret de propositions illustré et imagé, permet à chacun de mieux connaître le milieu marin martiniquais, ses enjeux et la plus value d'un parc naturel marin. La consultation porte principalement sur les trois composantes du projet de parc : périmètre, orientations de gestion et composition de son conseil de gestion.

L'ensemble du projet de parc naturel marin en Martinique est disponible dans les mairies concernées et sur le site Internet : <http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Missions-d-etude-de-parc/Martinique/L-enquete-publique>

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'État en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : [Prefet de la martinique](#)



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

* Les vingt-sept communes concernées sont : Basse-Pointe, Bellefontaine, Case-Pilote, Ducos, Fort-de-France, Grand'Rivière, La Trinité, Le Carbet, Le Diamant, Le François, Le Lamentin, Le Lorrain, Le Marigot, Le Marin, Le Prêcheur, Le Robert, Le Vauclin, Les Anses-d'Arlet, Les Trois-Ilets, Macouba, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Sainte-Marie, Saint-Pierre, Schoelcher.

** Calendrier des permanences disponible sur le site internet :

<http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Missions-d-etude-de-parc/Martinique/L-enquete-publique>

Contacts réservés aux médias :

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

L'Etat en Martinique

Sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
et sur Facebook : *Prefet de la martinique*